

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 7 avril 2026**

Année scolaire : 2025-2026	Quorum : 13
Numéro de séance : 5	Nombre des présents : 17
Date de convocation : 27/03/2026	Nombre d'absents excusés : 11
Présidence de : Jean Luc DELERUE	

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision	Page	Numéro d'acte
➤ Approbation du compte rendu de la séance précédente	Pas de vote	3	
➤ Présentation de la Compte Financier	Vote	3 à 12	20-22-
➤ Eléments financiers	Vote	12	23
➤ Contrats et conventions	Vote	13-14-15	19-21
➤ Questions diverses	Pas de vote		
➤			
➤			
➤			
➤			
➤			
➤			
➤			
➤			
➤			

NOM(S) Prénom(s) et signature :

Le Président

Le Provoiseur  
Jean Luc DELERUE  
ALBI

Le Secrétaire de séance

Le Provoiseur  
Jean-Luc DELERUE  
ALBI

# PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 7 avril 2026

FONCTION	NOM - PRENOM	PRESENT	ABSENT	EXCUSE	REMPLACE PAR
Chef d'établissement	M DELERUE Jean-Luc	X			
Adjoint	Mme LAUNAY Nathalie	X			
Secrétaire général	M CASADO Philippe	X			
Conseillère principale d'éducation	Mme BARRERE Sandrine		X	X	Nadia Bieysse
Représentants des collectivités territoriales	Mme SOLIMAN Sandrine		X	X	
	M MASSIE Rémi		X	X	
Représentants de la commune siège et du groupement de communes	M TARRICONE Achille		X	X	
	M AVEROUS Grégory		X	X	
Personnalités qualifiées	M				
	M				
Représentants élus des personnels de direction, d'enseignement, d'éducation, de surveillance et d'aide-éducateurs	Mme RAFFIER Andrine	X			
	Mme NOUBLI Linda		X	X	
	Mme MIANI Jeannine	X			
	M ROBERT Christian	X			
	Mme LHOMME Christine	X			
	Mme ROUQUET Agnès		X	X	Frédéric ROYER
	Mme MALLEVIALE Nathalie		X	X	Bruno MERCAT
Représentants élus des parents d'élèves	Mme MATHURIN Marie	X			
	Mme PORTALIER Laetitia	X			
	Mme BLONDEAU Marie-Amélie	X			
	M AMALRIC Alain	X			
	M BUR Clément	X			
Représentants élus des élèves	Mme MARIOJOULS Jeanne		X	X	
	M TCHAKMAK Milo		X	X	
	M GURLIAT Keanu		X	X	
	Mme NANA Nadiat	X			
	M BAYLE Thomas	X			
<b>TOTAL DES MEMBRES du CA</b>	<b>25</b>	<b>14</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>3</b>

Monsieur le proviseur ouvre la séance à 18h00 – Le quorum est atteint

L'ordre du jour est le suivant

- **Approbation du compte rendu des séances précédentes**, *(documents joints)*
- **Compte financier 2025**, *(document joint)*
- **Éléments Financiers**, *(prélèvement sur fonds de roulement)*
- **Contrats et conventions**,
- **Questions diverses** *(à présenter par écrit 48 heures avant au secrétariat de direction).*

Approbation des comptes rendus des séances précédentes

M le proviseur demande à l'assistance si une remarque est à formuler concernant les comptes rendus des CA précédents. Aucune remarque n'est formulée.

Les comptes rendus sont approuvés.

## **1 - Compte financier 2025**

M CASADO, gestionnaire et agent comptable présente le compte financier

### 1-Rapport commun de l'ordonnateur et du comptable sur le compte financier 2025

Le compte financier retrace l'exécution budgétaire de l'exercice en recettes et en dépenses, par opposition au budget primitif qui est un acte prévisionnel.

Il permet de rendre compte de la réalisation des recettes et des dépenses, de calculer le résultat et d'aboutir au bilan.

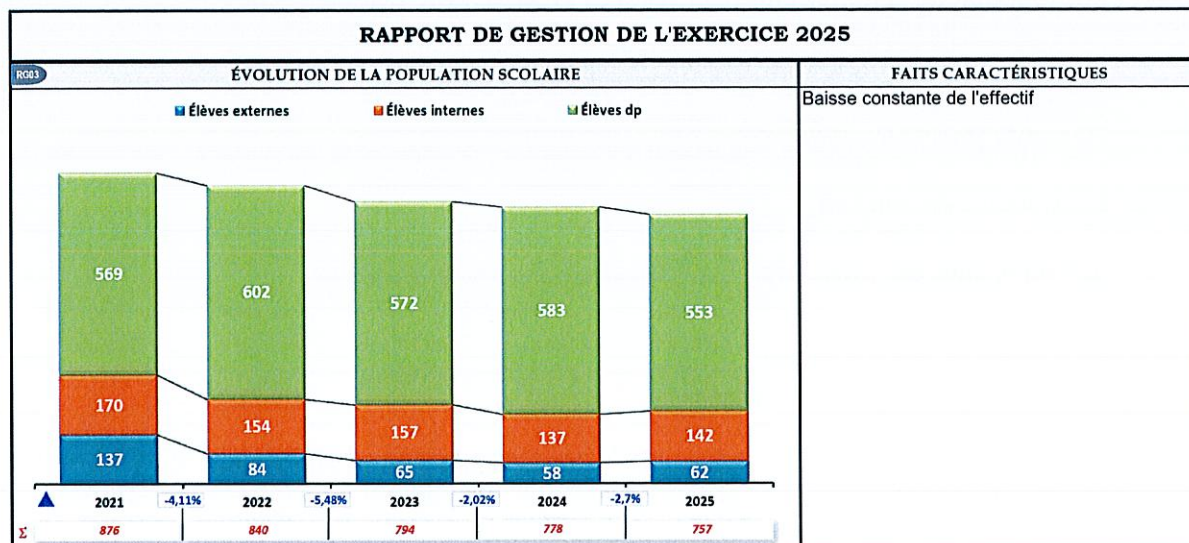
Il s'articule en deux parties : une analyse budgétaire rédigée par le chef d'établissement (ordonnateur) et une analyse financière rédigée par l'agent comptable.

Tous les chiffres sont agrémentés de supports graphiques via des diapositives diffusées sur écran. Les documents ont été transmis aux membres du CA en amont de sa tenue.

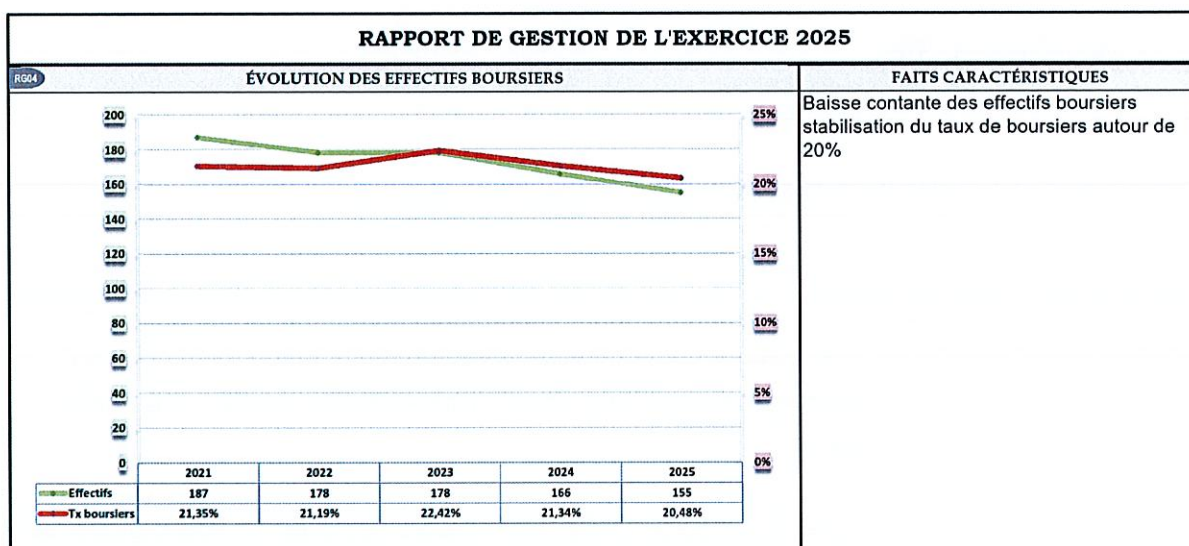
## Partie 1 : Analyse budgétaire

Le CA a été destinataire des documents présentés avec les commentaires dans la marge.

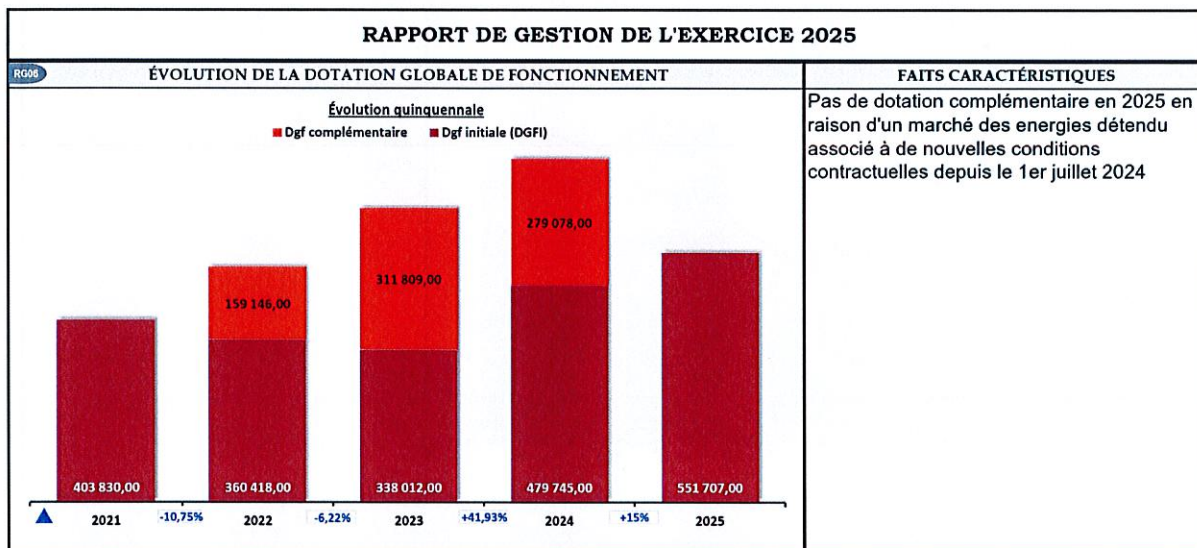
Diapo 2 : On constate une baisse de de l'effectif global. L'effectif de l'internat est en légère hausse.



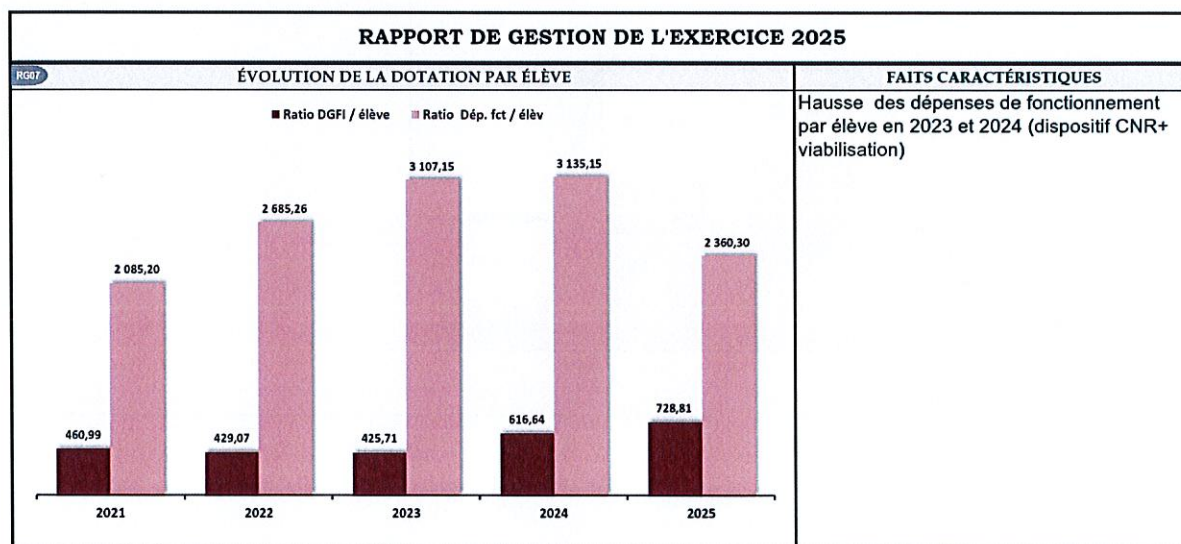
Diapo 3 : On constate une baisse du taux de boursiers



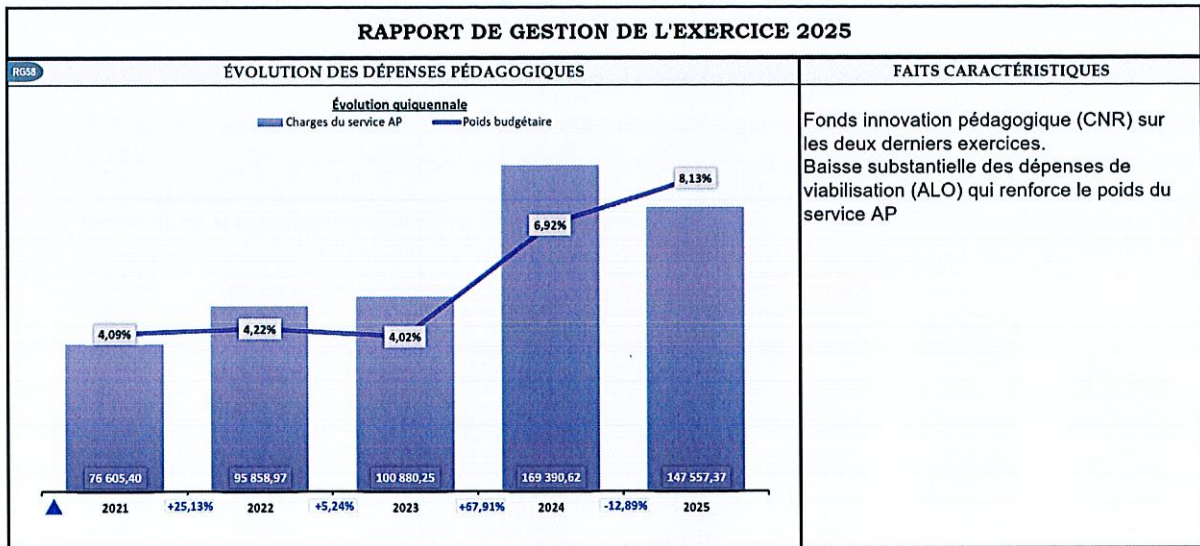
Diapo 4 : La DGF avait été ajustée en 2024 notamment par des dotations complémentaires ayant pour but de compenser la hausse des prix de l'énergie. Les consommations énergétiques sont stables. Pour 2025, on voit une hausse de la DGFI de près de 15%



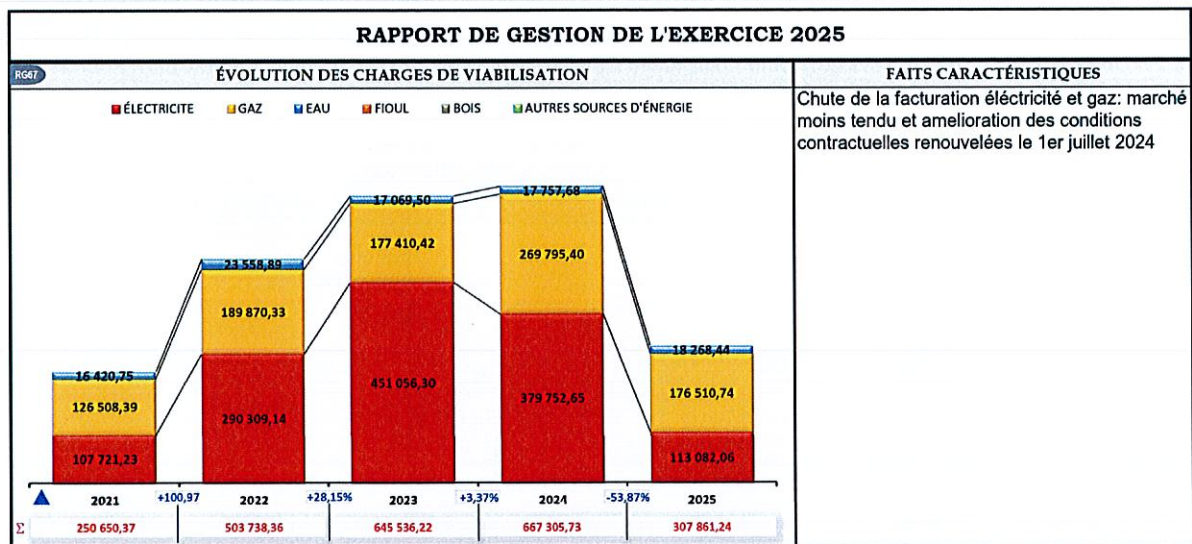
Diapo 5 : La dotation par élève avait augmenté en 2024 en raison de subventions obtenues dans le cadre du dispositif CNR, elle avait également été répartie sur un nombre plus faible d'élèves ce qui augmente mécaniquement la part. Pour 2025, le ratio DGFI / élève continue d'augmenter



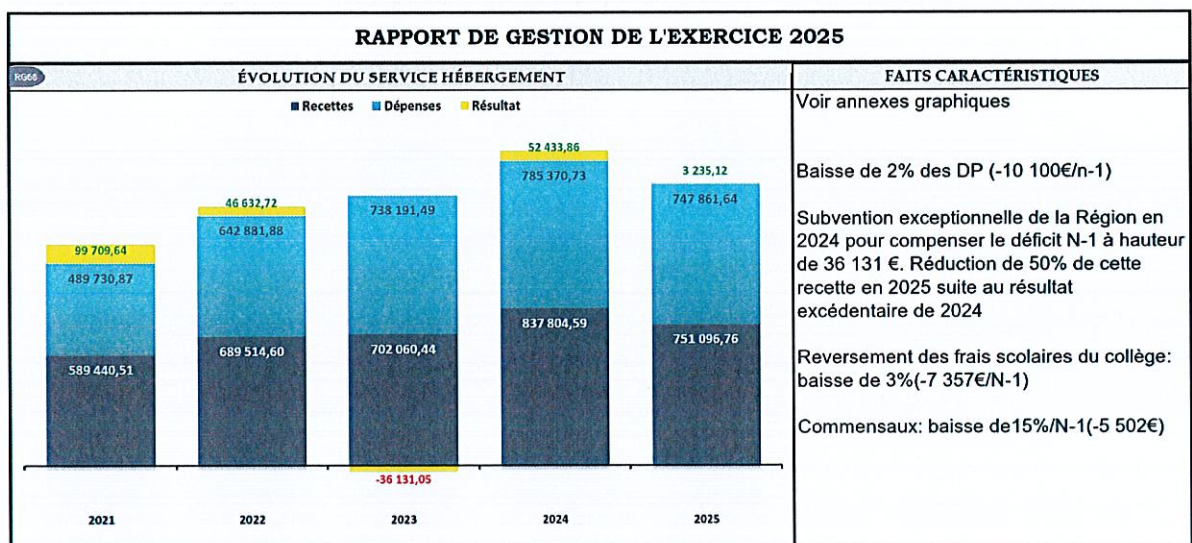
Diapo 15 : On remarque une hausse très importante liée à une affectation intégrale des crédits CNR en 2024. Si on se réfère à une année courante (2023), on constate une forte hausse des dépenses pédagogiques

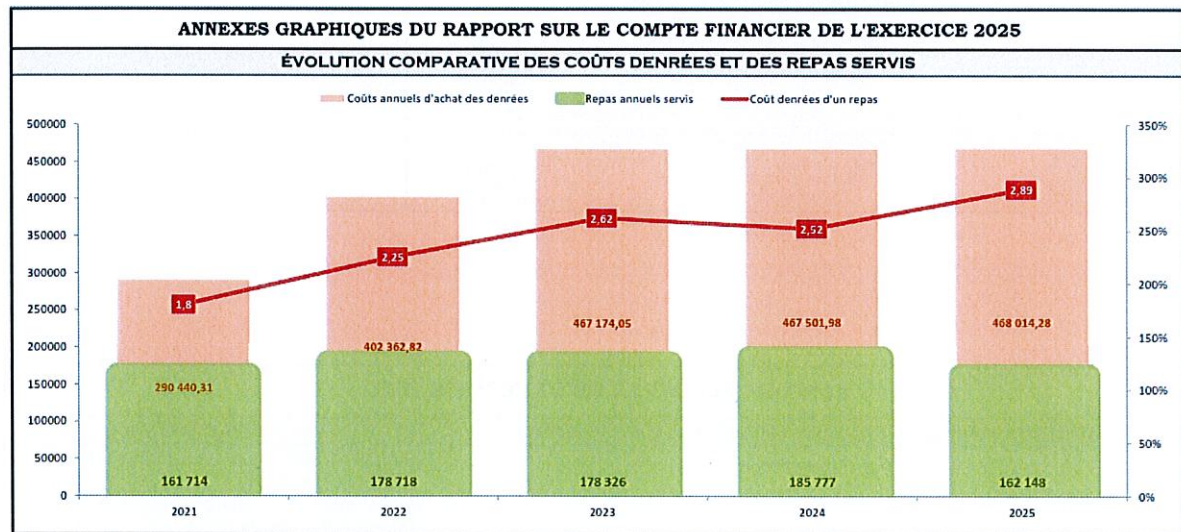
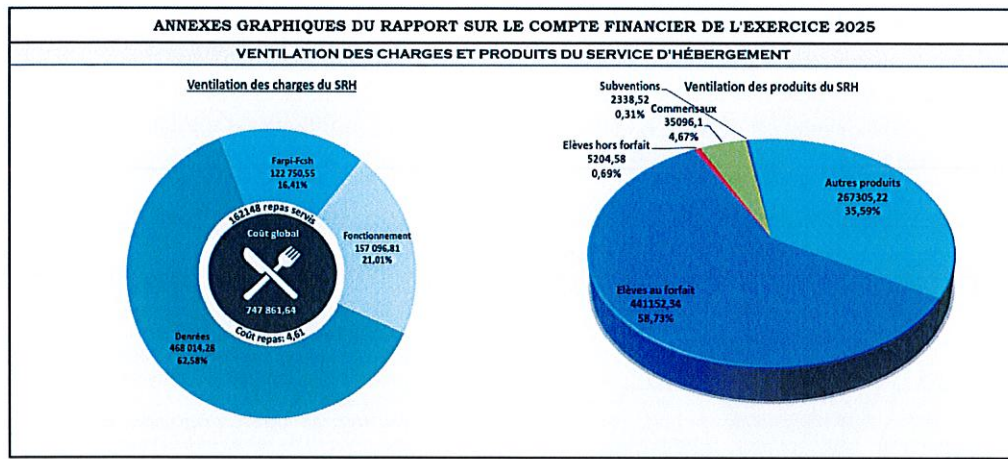


Diapo 19 : Baisse des factures d'électricité et de gaz liées à une baisse des coûts



Diapo 20 : SRH : Il faut noter que la subvention exceptionnelle de la Région a été réduite de 50% compte tenu du résultat excédentaire.

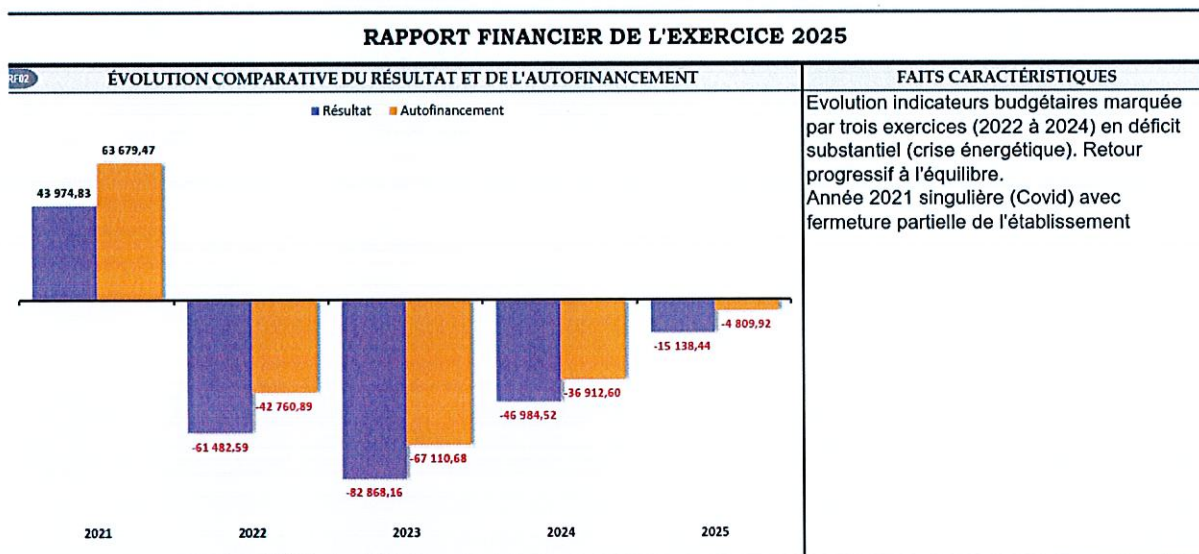
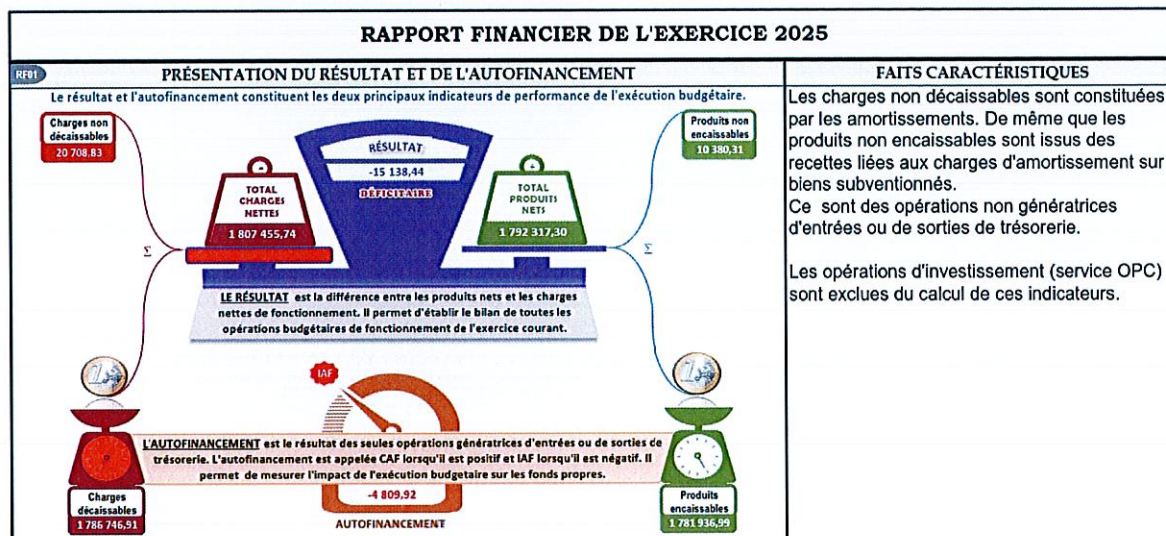




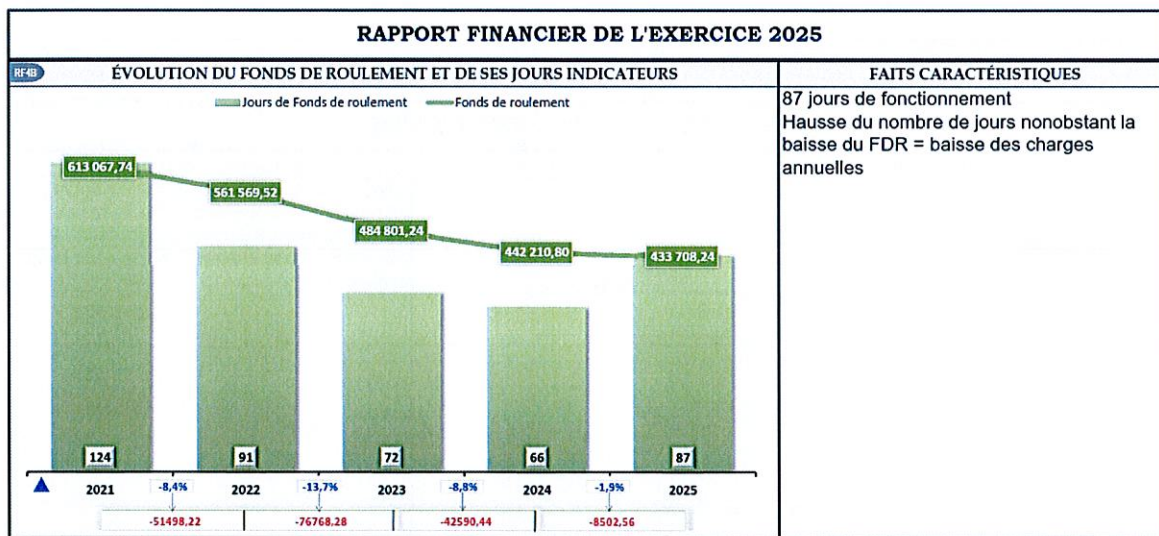
## Partie 2 : Analyse financière

Le CA a été destinataire des documents présentés avec les commentaires dans la marge.

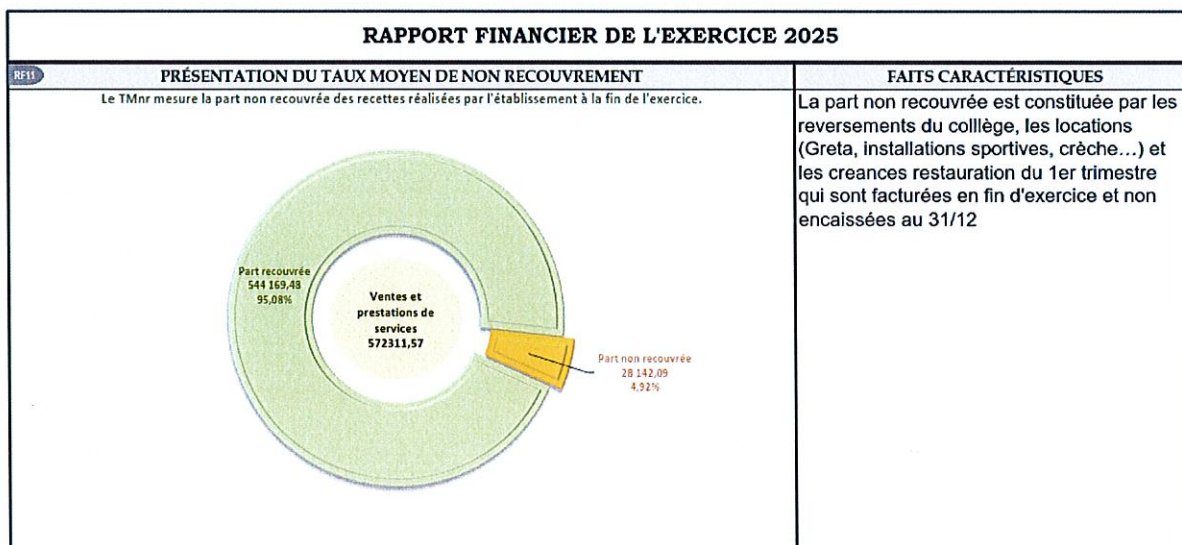
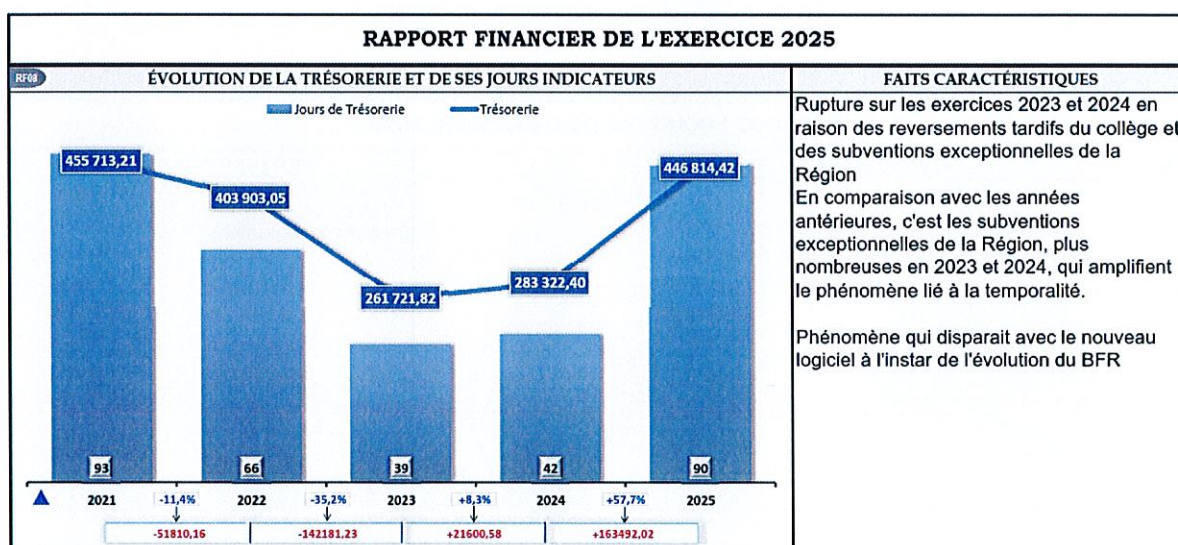
Diapo 2 et 3 : Le résultat de l'établissement est déficitaire, l'établissement génère une insuffisance d'autofinancement de -4809.92 € et un résultat de -15138.44



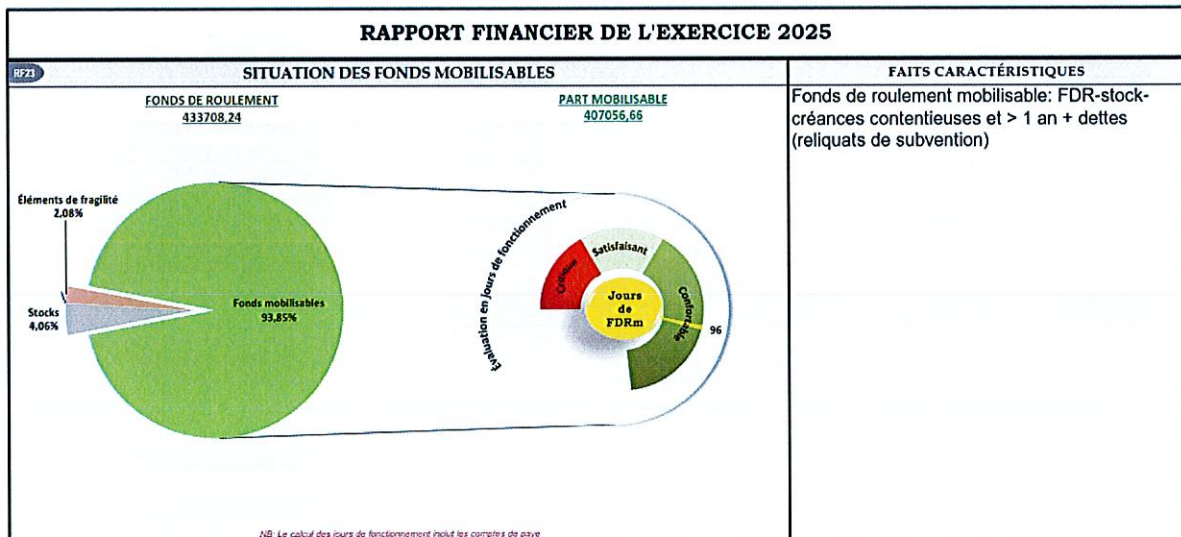
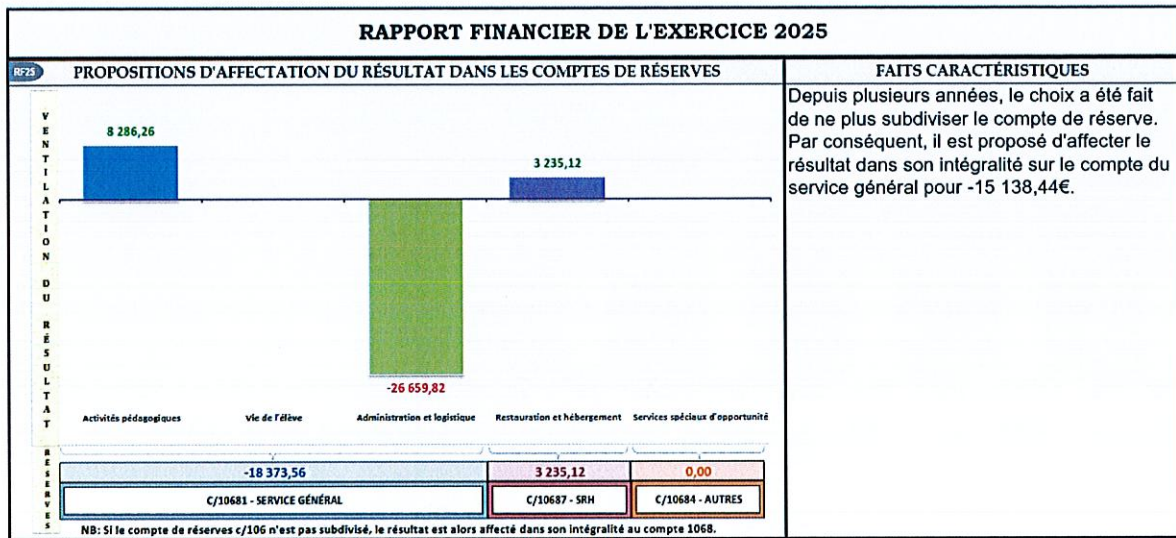
Diapo 6 : Le fonds de roulement est passé de 442210 en 2024 à 433708 en 2025. En nombre de jours et compte tenu de la baisse des charges annuelles, le nombre de jours est passé à 87.



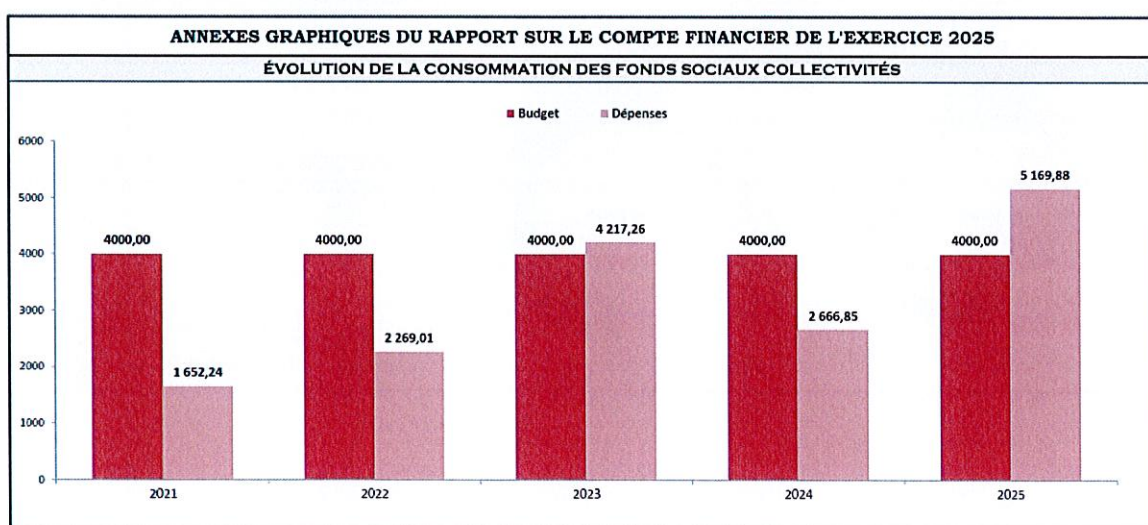
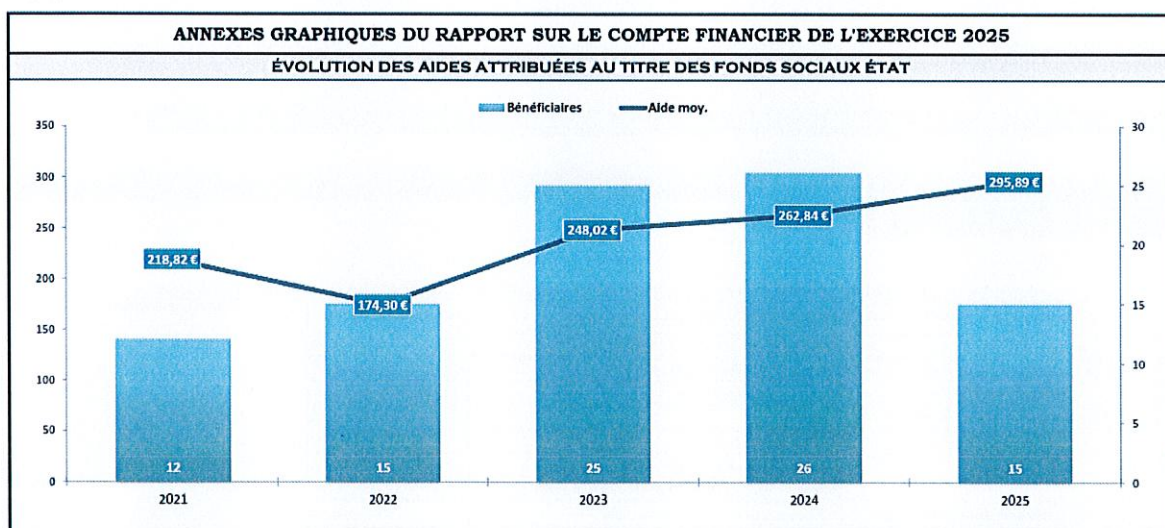
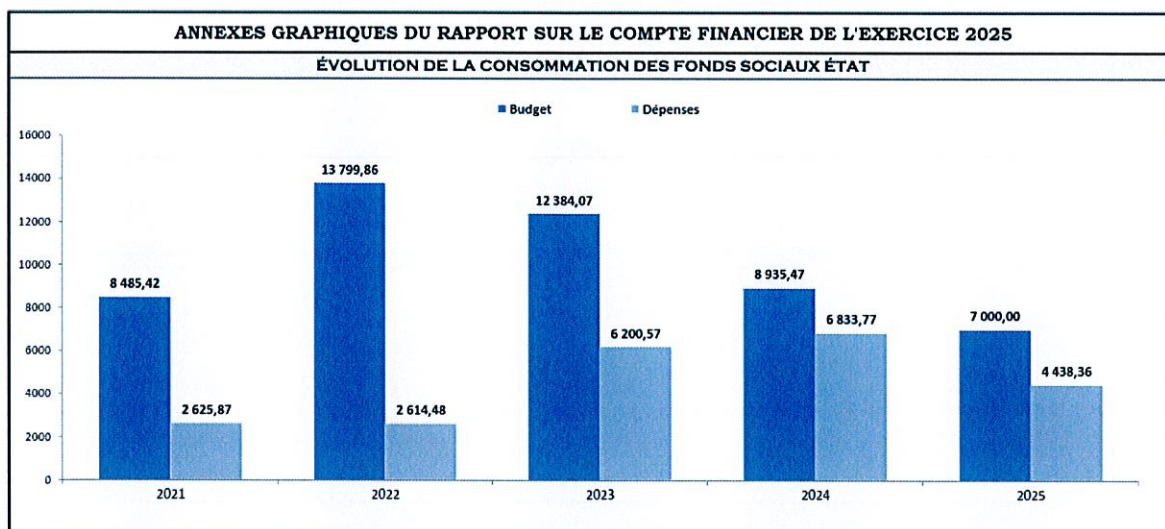
Diapo 10 : La situation de trésorerie est à moduler avec le commentaire figurant dans la marge.

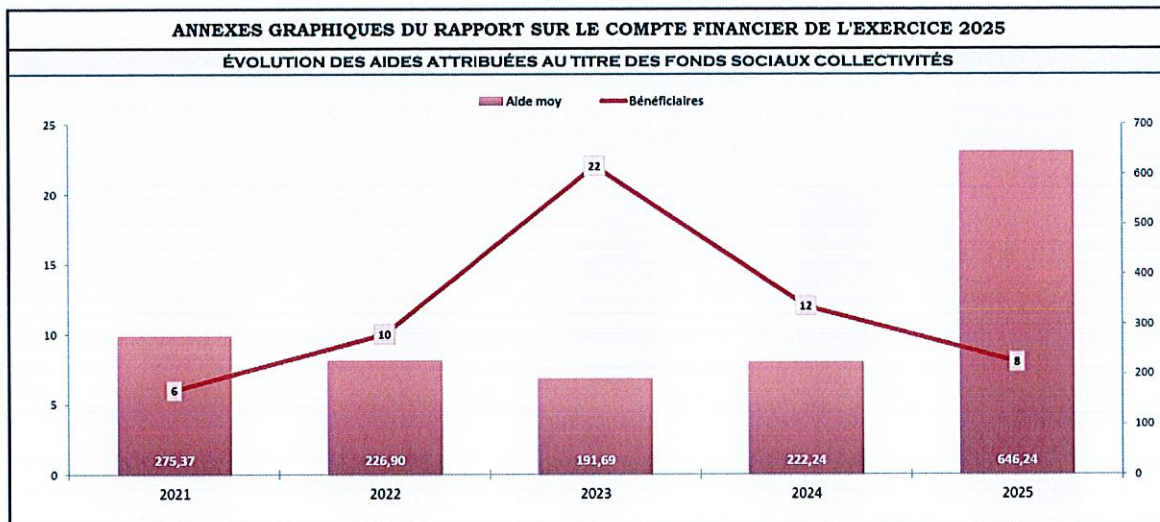


Diapo 24 : M Casado précise que depuis plusieurs années, le choix a été fait de ne plus subdiviser le compte de réserves, le résultat est donc affecté dans son intégralité au service général.



Fonds sociaux : Baisse du budget des fonds sociaux Etat, baisse du nombre de bénéficiaires aidés au titre de l'état, baisse du nombre de bénéficiaires aidés au titre du FRAR, augmentation de l'aide moyenne FRAR par bénéficiaire





**Vote :** Le compte financier est adopté à l'unanimité sans réserve : 17 : Pour – 0 : Contre – 0 : Abstention ACTE 23

**Vote :** L'affectation du résultat est adoptée à l'unanimité : 17 : Pour – 0 : Contre : 0 Abstention ACTE 22

**Vote :** proposition de prélèvement sur fonds de roulement (financement de la MDL et maintenance) – indicateur hors paye 17 : Pour – 0 : Contre : 0 : Abstention Acte 20

ANALYSE FINANCIÈRE DU FONDS DE ROULEMENT SOUMISE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 07 AVRIL 2026			MONTANTS A LA CLÔTURE	
ÉLÉMENTS DE CALCUL A RETRAITER SELON LES PRÉCONISATIONS DU RAPPORT IGAENR 2016-071				
A	FONDS DE ROULEMENT COMPTABLE	Arrêté à la clôture de l'exercice précédent	433 708,24	
1	FONDS DE ROULEMENT LIÉ A DES DÉPENSES FUTURES, PROBABLES OU CERTAINES	Provisions et dépréciations : 15,29,39,49,59		
2		Dépôts et cautions reçus : 165		
3	FDR AFFECTÉ A DES ACTIVITÉS PARTICULIÈRES	Stocks	17 611,00	
4	ÉLÉMENTS DE FRAGILITÉ POTENTIELLE DU FONDS DE ROULEMENT	Créances douteuses : 416	2 506,63	
5		Créances supérieures à 1 an non provisionnées	684,64	
6		Réserve de fonctionnement nécessaire à l'activité (si BFR positif)		
7	PART DU FONDS DE ROULEMENT DÉJÀ MOBILISÉE	Prélèvements sur FDR votés au BP ou DBM	39008,10	
B	FONDS DE ROULEMENT DISPONIBLE (= A-1-2-3-4-5-6-7)		373 897,87	
C	DÉP. JOURNÉE DE FONCT (Cptes 60 à 65)(hors-658)/360	<input checked="" type="radio"/> AVEC PAYE <input type="radio"/> HORS PAYE	4 275,66	
ÉVALUATION DU FDR DISPONIBLE EN NOMBRE DE JOURS DE FONCTIONNEMENT (= B/C)			87 jours	
<b>PRÉLÈVEMENT PROPOSÉ: 30000 EUROS</b>			Observations de l'ordonnateur	
Prélèvements cumulés: 69008,10			Jean-Luc DELERUE	
<b>ÉVALUATION DU FDR DISPONIBLE EN JOURS DE FONCTIONNEMENT</b>			Observations de l'agent comptable	
			Philippe CASADO	
A l'issue du prélèvement, le nombre de jours de fonds de roulement est confortable				
SEUIL CRITIQUE ET MARGE DE PRÉLÈVEMENT			AVIS DU COMPTABLE	
Seuil critique			● FAVORABLE	
128 269,80			○ DÉFAVORABLE	
Marge disponible				
215 628,07				

## **2- CONVENTION INTERNAT FLEURANCE**

Il a été convenu ce qui suit pour la période du jeudi 16 avril (16h30) au vendredi 17 avril 2026 (8h15)

Les élèves et accompagnateurs du dispositif cordées de la réussite du collège Hubert Reeves utiliseront les locaux scolaires et plus particulièrement des chambres de l'internat en vue d'assurer l'hébergement d'un groupe de 17 personnes, et les voies d'accès 131 rue du Commandant Blanché .

### **TITRE II - DISPOSITIONS FINANCIERES**

L'occupant s'engage à verser en contrepartie de l'utilisation de l'internat, la somme de deux cent vingt et un euros (221 euros) correspondant à la prestation suivante :

---

**1 nuitée avec petit déjeuner au tarif voté en conseil d'administration du lycée Bellevue de 13 € par utilisateur.**

L'occupant s'engage à indemniser les dégâts matériels dont il est à l'origine lors de l'utilisation des locaux.

**Vote : La convention avec le collège de FLEURANCE est adoptée à l'unanimité : 17 Pour – 0 : Contre - 0 : Abstention - ACTE 21**

## **3-Convention CPGE / LYCEE pour la double inscription avec l'université Toulouse Capitole**

- Pour la 1<sup>ère</sup> inscription en CPGE-Licence 1 – étudiants issus de Parcoursup

### **Pour tous les lycées :**

Le coordinateur CPGE du lycée transmettra par mail à l'Université Toulouse Capitole ([scolarite.generale@ut-capitole.fr](mailto:scolarite.generale@ut-capitole.fr)) la liste des étudiants autorisés à s'inscrire en CPGE, avec leurs adresses mails personnelles, et ayant choisi de s'inscrire en cumulatif à UT Capitole, au 1<sup>er</sup> octobre dernier délai.

Ces étudiants devront dans un premier temps s'inscrire dans leur lycée.

Dans un second temps, les étudiants eux-mêmes devront s'inscrire à l'Université. Pour la première inscription (PRIMO) en L1, les étudiants originaires des lycées mentionnés dans la présente convention s'inscriront via la procédure « Web » à une étape CPGE sans distinction de filière.

Les dates d'inscription et les modalités d'inscription sont envoyées par mail en juin de l'année N-1 aux coordonnateurs CPGE des lycées, charge à eux de transmettre l'information aux étudiants. L'inscription administrative se fait à la seule initiative de l'étudiant des CPGE des lycées signataires de la présente convention.

- Pour les réinscriptions à l'Université Toulouse Capitole, en CPGE-Licence 2

L'Université Toulouse Capitole enverra les informations sur les dates de réinscription en CPGE-Licence 2 et les modalités par mail aux étudiants de CPGE-Licence 1 déjà inscrits à UT Capitole l'année précédente.

Les dates de réinscription sont envoyées aux coordonnateurs CPGE des lycées

Ces étudiants devront dans un premier temps s'inscrire dans leur lycée.

Dans un second temps, ils devront s'inscrire à l'Université. La réinscription se fait en ligne sur le site internet de l'Université Toulouse Capitole durant les deuxième et troisième semaine d'octobre (<https://www.ut-capitole.fr/accueil/formations/candidater-et-sinscrire/cpge>).

Ils effectuent leur inscription, s'acquittent des droits d'inscription en ligne par carte bancaire, puis accèdent à IA DOSSIER WEB pour déposer les pièces jointes attendues (notamment le justificatif de validation de 60 ECTS (validation de 1<sup>ère</sup> année de CPGE), les justificatifs d'inscription en CPGE, l'attestation d'acquiescement de la CVEC, et l'attribution définitive de bourse de l'enseignement supérieur du CROUS le cas échéant).

L'inscription administrative ne sera définitivement validée qu'une fois le contrôle des pièces justificatives réalisé et le mail de validation reçu.

- **Cas particuliers**

- a) **Les étudiants redoublants dits « Khûbes » souhaitant se réinscrire à l'Université en CPGE-L2**

Les étudiants redoublant leur 2<sup>ème</sup> année de CPGE, dits « Khûbes », et qui sont déjà doubles inscrits à UT Capitole, peuvent être autorisés, à titre exceptionnel, à se réinscrire à l'Université en CPGE-Licence 2.

Ils devront en amont contacter le service de la scolarité générale de l'Université ([scolarite.generale@ut-capitole.fr](mailto:scolarite.generale@ut-capitole.fr)) au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre.

Le coordinateur CPGE du lycée devra également envoyer une liste de ces étudiants au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre.

Les inscriptions administratives auront lieu en ligne les deuxième et troisième semaine d'octobre.

- b) **Les inscriptions à titre exceptionnel des étudiants nouveaux entrants dans les lycées en CPGE, et souhaitant s'inscrire en CPGE-Licence 2 dans le cadre du partenariat**

**Pour tous les lycées :**

Les étudiants nouveaux entrants en 2<sup>ème</sup> année de CPGE dans les lycées partenaires et souhaitant s'inscrire à l'Université en CPGE-Licence 2 devront en amont contacter le service de la scolarité générale de l'Université ([scolarite.generale@ut-capitole.fr](mailto:scolarite.generale@ut-capitole.fr)) au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre.

Ils devront candidater et fournir, en plus des documents demandés, leur certificat de scolarité de leur précédente inscription à l'université en CPGE-Licence 1.

Ils pourront être inscrits à titre exceptionnel en CPGE-Licence 2 sous réserve de l'avis de l'université.

### **3.2. Réorientation en Licence 1 au cours de la première année**

- **Réorientation à l'issue du 1<sup>er</sup> semestre**

Les étudiants inscrits en régime cumulatif à l'université Toulouse Capitole qui souhaitent mettre fin à leur cursus CPGE et intégrer l'université **pour le 2<sup>ème</sup> semestre de la Licence 1**, dans la perspective d'une poursuite d'études dans un parcours universitaire, peuvent prendre contact avec le Service d'OrientatIon et d'Insertion Professionnelle (SOIP) par mail à [soip@ut-capitole.fr](mailto:soip@ut-capitole.fr) et formuler leur demande via un formulaire de demande de réorientation semestrielle (calendrier et formulaire sur [www.ut-capitole.fr/orientation-insertion](http://www.ut-capitole.fr/orientation-insertion).)

Le formulaire devra être transmis avant le **30 novembre**.

Ces étudiants devront aussi en informer le coordinateur CPGE de leur lycée dans les mêmes délais. Le coordinateur CPGE du lycée devra fournir une attestation de validation de 30 ECTS concernant le 1<sup>er</sup> semestre. A l'issue du conseil de classe, l'étudiant devra produire son relevé de notes définitif avec les crédits ECTS.

Leur intégration se fera dès le début des cours du 2<sup>nd</sup> semestre en janvier dans le cursus choisi.

### **3.3. Poursuite d'études à l'université après abandon de la CPGE et validation des crédits ECTS**

Les étudiants inscrits en cumulatif à l'université Toulouse Capitole qui souhaitent intégrer l'université à l'issue de leur 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> année de CPGE, dans la perspective d'une poursuite d'études dans un parcours universitaire doivent candidater dans l'une des filières proposées par le partenariat (voir Annexe 01/CPGE/Equivalence)

La procédure à suivre est la suivante :

- les étudiants en première année de CPGE, et qui ont validé cette première année, doivent faire acte de candidature dans la L2 via la plateforme numérique de l'université « e-Candidat » pour choisir la filière AES ou la filière Droit. La candidature doit être faite en ligne sur le site web de l'Université selon le calendrier indiqué (durant les 3 premières semaines du mois de mai uniquement). A l'issue de la procédure, une proposition de formation leur sera systématiquement faite.

- les étudiants en seconde année de CPGE, et qui ont validé cette seconde année, doivent faire acte de candidatures en L3 AES ou Droit via la plateforme numérique de l'université « e-Candidat ». La candidature doit être faite en ligne sur le site web de l'Université selon le calendrier indiqué (durant les 3 premières semaines du mois de mai uniquement). A l'issue de la procédure, une proposition de formation leur sera obligatoirement proposée sous réserve de la validation des crédits ECTS demandés.

Les étudiants devront justifier de la validation de leur(s) année(s) de CPGE, avec la transmission d'un relevé de notes de leur(s) année(s) de CPGE dans le dossier de candidature, indiquant notamment la validation de l'année, avec l'acquisition de 60 ECTS par année.

La plateforme numérique de l'Université Toulouse Capitole « e-Candidat » est accessible depuis le site internet de l'Université ([https://www.ut-capitole.fr « formations / candidater / admissions »](https://www.ut-capitole.fr/«formations/candidater/admissions»)).

**Vote : La convention avec l'UTC est adoptée à l'unanimité : Pour : 17 – Contre : 0 - Abstention : 0. ACTE 19**